

**ARDÈCHE
LARGENTIERE
COMMUNE
de
ST MELANY**

**N° de la délibération
2026_13**

Membres en exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Objet :
Désignation délégués SIVTA**

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
Dimanche 22 mars 2026**

L'An deux mille vingt-six, le vingt-deux du mois de mars, à 10 heures 00, le conseil municipal de la commune de **Saint Mélany**, dûment convoqué, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Didier PIOLAT**.

Étaient présents :

Lorraine CHENOT, Fanny WALDSCHMIDT, Clara CHAPELLE, Ilse VAES, Monique GELLY, Paul ARNAUD, Vincent GUILLO, Didier PIOLAT, Marc MINETTO, Philippe APRUZZESE, Pierre CHALANDON

Représentés :

Absent :

Excusé :

A été élu secrétaire : M. Vincent GUILLO

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Vu le code électoral, notamment ses articles L.44, L.45, L.228, L.0228-1,

Vu les élections municipales des 15 et 22 mars 2026,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-33 et L.5211-8, 5211-7, 5212-7

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à l'élection des délégués amenés à siéger au sein du Syndicat Intercommunal de Voirie et Travaux Annexes (SIVTA).

Il précise qu'il convient d'élire deux titulaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a élu :

Titulaires : M. Philippe APRUZZESE et M. Paul ARNAUD

Suppléant : M. Pierre CHALANDON

Fait et délibéré à Saint Mélany, le 22 mars 2026

Le maire,

NOM et Prénom

PIOLAT Didier



Le secrétaire de séance,

NOM et Prénom

DB2026_13

Désignation des délégués SIVTA

1